

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de MAHERU

## Conseil Municipal du 23 février 2024

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr. François HUREL, Maire.

Etaient présents : HUREL François, LEMOINE Stéphane, ROUSSEL Yves, CAPPELAERE Marc, TROGU Dominique, LE COCQ Julien, VERHALLE Gérard et Mmes BAGLIN Aurore, HOORELBECKE Laurence.

Absente excusée : Mme Julie LAJOIE.

Secrétaire de séance : Mr. LEMOINE.

## Vote des subventions 2024

### Délibération n° 2024.23.02.01

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

Les Rescapés de l'enfer Argentan : 50 €, CLIC Mortgane au Perche : 50 €, Prévention routière Alençon 50 €, Gym de L'Aigle 75 €, ADMR Moulins la Marche : 75 €, Banque alimentaire Alençon : 75 €, Classe de neige (Ecole des Sources) : 160 €, Comité des Fêtes Mahéru : 1 400 €, Restaurant du cœur Alençon : 75 €, Secours Catholique Moulins la Marche : 100 €, Sports Loisirs Culture Moulins la Marche : 350 €, UNA Moulins la Marche : 75 €, Amicale des pompiers de Moulins la Marche : 100 €, Ecole des jeunes sapeurs-pompiers Moulins la Marche : 100 €, Trail des Monts d'Amain : 200 €, Foyer socio-éducatif collège Moulins la Marche : 225 €, MJC le Rond L' Aigle : 30 €, Lutille Mortagne au Perche : 50 €, Ligue contre le cancer Alençon : 75 €, Entente Judo pays d'Ouche L'Aigle : 150 €, Ris' Adventure : 25 €.

## Adhésion au contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie

### Délibération n° 2024.23.02.02

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le SDIS n'effectue plus le contrôle des poteaux et bouches d'incendie et qu'il est nécessaire de trouver un prestataire et propose de signer une convention avec Eaux de Normandie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal est d'accord pour signer une convention avec Eaux de Normandie qui s'engage à réaliser les prestations d'entretien suivantes :

- Contrôle des poteaux tous les 3 ans, hors période de restriction de consommation, déterminée en accord avec la commune,
- Maintien en condition opérationnelle/ maintenance préventive et corrective,
- Les contrôles techniques périodiques.

En contrepartie des prestations d'entretien par le prestataire la commune versera une rémunération forfaitaire annuelle de 95 € h.t. par poteau et par borne d'incendie d'un diamètre inférieur ou égal à 100 mm.

Il y a 10 poteaux d'incendie sur la commune.

Cette convention prend effet à partir du jour suivant la date de notification au prestataire par la collectivité et pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction.

**Désignation d'un référent au Plan Intercommunal de Sauvegarde**  
**Délibération n° 2024.23.02.03**

A la demande de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, chaque commune doit désigner un membre du conseil municipal comme référent pour l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Le conseil municipal a désigné : Mr. Yves ROUSSEL.

**Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux**  
**Délibération n°2024.23.02.04**

**Le Maire rappelle au conseil municipal :**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction territoriale,

**Considérant** que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite,

**Considérant** que la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024,

**Vu** l'avis du comité social territorial en date du 7 décembre 2023

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics de la collectivité remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023. Cette prime est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et recruté à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le montant de la prime est proratisé selon la quotité de temps de travail.

**Budget 2024 :**

Travaux d'investissement à inscrire au budget :

- Ossuaire,
- Chemin de la Tétardière,
- Réfection électrique de l'Eglise,
- Sonorisation de l'Eglise,
- Achat d'un défibrillateur.

En fonctionnement prévoir 15 000 € pour les chemins de randonnée.

**Travaux à prévoir avec la Cdc des Pays de L'Aigle :**

Une partie du chemin des Aunais, chemin de La Morillière et des Coudriaux à faire en enrobé.

Curage des fossés chemin des Brosses, Francheville et La Hérissonnière.

**Caution salle communale**  
**Délibération n° 2024.23.02.05**

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, une caution de 400 € sera demandée lors de la location de la salle.